

VALORISONS
LA
PARTICIPATION

Citoyenne



CHARTRE

de la participation
DES CITOYEN.NES

À L'ÉLABORATION
DES
POLITIQUES PUBLIQUES

PRATIQUES *inspirantes*
POUR LA PRISE EN CHARGE
LA VALORISATION
& l'indemnisation

SOMMAIRE



Préambule : Contexte et méthodologie de notre groupe de travail p.4

Partie 1 : Charte pour la reconnaissance de la participation citoyenne p.6

- A Une définition collective de la participation réussie
- B Les prérequis pour organiser une prise en charge et/ou une valorisation de la participation
- C La reconnaissance de la participation citoyenne par sa valorisation et son indemnisation

Partie 2 : Pratiques inspirantes et recommandations p.14

- A Comment indemniser les frais occasionnés par la participation ?
- B Comment rémunérer le temps consacré à la participation ?
- C Comment valoriser la participation des citoyens/citoyennes (facilitation, formation, pouvoir, etc.) ?

Ressources et remerciements p.18

Préambule

Contexte et méthodologie de notre groupe de travail

Cette charte s'adresse à tous les partenaires (collectivités territoriales, institutions privées et publiques, associations, etc.) en charge d'élaborer, de piloter ou de mettre en œuvre une action participative dans le cadre de politiques publiques dont les bénéficiaires sont des personnes en situation de précarité. Ces politiques peuvent couvrir différents champs : emploi, santé, alimentation, hébergement-logement, etc.

Qui sommes-nous et pourquoi cette charte ?

Nous avons formulé un constat commun : la prise en charge financière de la participation est souvent complexe et mal vécue, tant par les personnes ayant pour mission de la mettre en place que par celles susceptibles d'en bénéficier. Cette réalité constitue un frein à la mobilisation des personnes.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif entre des personnes d'horizons divers et parfois éloignées les unes des autres, au sens propre comme au figuré. Mais toutes et tous, agents publics, bénévoles et salariés du secteur associatif, citoyens/citoyennes sont concernés par cette préoccupation.

Comment cette démarche a-t-elle été initiée ?

Le groupe qui s'est saisi de cette problématique a été créé dans le contexte de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne. Pour coanimer cette démarche, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Bretagne – pilote du groupe de travail en charge de la participation – s'est rapprochée du Laboratoire d'innovation publique Ti Lab. Le groupe ainsi constitué s'est rapidement ouvert au large réseau d'acteurs concernés par cette question. Au cours de nos échanges, nous avons eu l'opportunité d'aborder le sujet de la participation aux politiques publiques de manière plus large.

Des ateliers ont été organisés chaque mois tout au long de l'année 2021, afin d'élaborer coopérativement des propositions opérationnelles dans plusieurs contextes.

Bon sang, qu'il est compliqué d'organiser la PRISE EN CHARGE DE LA participation!



COMMENT VALORISER l'implication

des citoyennes & des citoyens

Que l'on souhaite MOBILISER

dans le cadre de réunions d'événements ou toute autre forme d'interventions qui intéresseraient les personnes

EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ?

LES ÉTAPES DE LA MÉTHODE suivie par le groupe

1

Un **état des lieux** a été dressé sur la base d'interrogations : *parmi les diverses expériences de participation, qu'est-ce qui fonctionne bien ? Qu'est-ce qui dysfonctionne ? Quels sont les facteurs internes à une structure ? Quels sont les facteurs externes ?*

2

Un **questionnaire** a aussi été proposé aux participants/participantes qui ont été scindés en trois catégories :

- ✗ les médiateurs de la participation (qui l'organisent) ;
- ✗ les citoyens et citoyennes participants ;
- ✗ les personnes du *back office* qui gèrent les aspects techniques de la prise en charge financière.

Les questions portaient sur leur vision de la prise en charge de la participation : *est-elle essentielle ? Sous quelle forme ? Dans quels délais ? Faut-il indemniser ou rémunérer la participation ? Faut-il la valoriser ?*

Les réponses apportées par chaque catégorie nous ont ainsi permis de croiser les regards sur le sujet pour en extraire une vision globale.

3

La pertinence d'établir une **charte** a rapidement émergé. Les groupes ont estimé important d'inscrire leur travail dans une démarche éthique. Cette charte rappelle les enjeux et l'importance de la participation des citoyens et citoyennes à la coconstruction des politiques publiques qui les concernent. Elle rappelle également **le besoin de reconnaissance et de contreparties au regard de l'investissement en temps**, ce dernier étant important pour mieux concevoir les services publics.

4

Vers une définition collective : qu'entend-on, collectivement, par « participation » ?

À partir de cette base méthodologique, nous nous sommes attelés à construire ce que nous avons d'abord nommé le *Livre de recettes* de la prise en charge de la participation. L'enjeu était de proposer des méthodes qui soient assez détaillées et claires, mais sans être trop rigides ou complexes. Le groupe de travail ne prétendant pas à l'exhaustivité, il s'agissait plutôt de poser des bases pour favoriser le développement de démarches participatives ici ou là. Une fois ces « recettes » rédigées, nous en avons présenté une première version à des structures (associations, institutions) prêtes à les tester ou à émettre un avis. Nous les avons ensuite retravaillées, avant de décider ensemble que nous devions partager notre travail afin de le confronter à la réalité des terrains.

Ce travail est maintenant entre vos mains, faites-en bon usage ! Nous sommes preneurs de vos retours et de vos contributions.



Données techniques soumises aux droits d'auteur

Pour sa diffusion, le groupe a choisi de publier le document sous **licence Creative Commons « CC BY-SA »** / « Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions ». Cette licence **vous permet de remix, arranger, et adapter cette œuvre** – même à des fins commerciales – **tant que vous en accordez le mérite aux auteurs** en citant leurs noms et celui du projet, et **que vous rediffusez les nouvelles créations issues de celle-ci selon des conditions identiques**.

Toutes les nouvelles productions basées sur cette œuvre auront la même licence. C'est la licence utilisée par Wikipédia ; elle est recommandée pour des œuvres qui pourraient bénéficier de l'incorporation de contenu depuis d'autres projets sous licences similaires.



Partie 1

Charte pour la reconnaissance de la participation citoyenne

Définition de la participation, contexte, démarche de travail

La participation ne se décrète pas. Pour que la « magie participative » opère, il faut réunir des éléments de méthode, réaliser un important travail de préparation, mettre du sens et respecter une obligation de résultat : l'objectif est avant tout que chacun et chacune puisse y trouver son compte.

Par la présente charte, le groupe souhaite préciser sa définition de la participation et quelles sont, selon lui, les conditions de sa réussite. En effet, une prise en charge satisfaisante de la participation ne peut être pensée en dehors d'une **méthode globale de participation** satisfaisante. Il s'agit également de présenter la façon d'appréhender la question de la prise en charge financière, mais aussi la valorisation et la rémunération de la participation de manière théorique, avant de proposer des outils plus techniques et organisationnels dans la suite du document.

A UNE DÉFINITION COLLECTIVE de la participation réussie

Largelement décrite et analysée depuis les années 1970, la participation des citoyens et citoyennes constitue un enjeu de plus en plus présent dans notre pays.

Pour définir la participation, nous nous associons à la définition élaborée en novembre 2012 dans le cadre du projet PEPA (Participation Européenne pour une Participation Active) avec des personnes en situation de pauvreté venant de Belgique, d'Espagne, du Portugal et de France :

La participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Elle part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. Les participants/participantes doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. La participation est une forme d'expression de la démocratie et un outil de lutte contre l'exclusion. Elle renforce la citoyenneté de tous.tes

POUVOIR EFFECTIF DES MOYENS

COOPÉRATION SYMBOLIQUE

NON PARTICIPATION

Contrôle citoyen

Délégation totale du pouvoir (conception, programmation et mise en œuvre)

Délégation de pouvoirs

Délégation partielle des pouvoirs (décisions)

Partenariat

Négociations entre public et détenteurs du pouvoir

Réassurance

Public invité à faire des propositions sans garantie de prise en compte

Consultation

Public invité à exprimer ses attentes sans garantie de prise en compte

Information

Public informé des mesures décidées par le pouvoir sans canaux de feedback

Thérapie

Public passif auquel on explique l'intérêt des mesures décidées pour son bien

Manipulation

Public passif auquel sont fournies des informations partiales et partielles

Pour identifier les sources de la participation citoyenne dans les politiques sociales, nous nous référons notamment aux travaux du Comité régional du Travail social (CRTS) réalisés en 2012 sur la participation des usagers dans le secteur social, sanitaire et médico-social. L'analyse de Marion Carrel – de l'Université Lille 3 (GRACC) – pour le Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) proposée en 2007 sur le thème « Pauvreté, citoyenneté et participation dans les quartiers d'habitat social », a également été éclairante.

Pour décrire la participation, nous avons pris connaissance et partagé quelques analyses des différents niveaux de participation qui ont été théorisés, l'échelle la plus connue étant celle de Sherry Arnstein (1971) qui va de la manipulation (étape 1) au contrôle par les citoyens (étape 8).

Ces éléments de contexte et de théorie nous ont naturellement conduits à repérer de manière plus précise ce qui pouvait faciliter la réussite de la participation. Ils nous ont en outre permis d'identifier collectivement des valeurs qui nous semblent centrales :

- ✗ La sincérité de la démarche ;
- ✗ L'équité entre les participants/participantes ;
- ✗ La réciprocité dans la communication ;
- ✗ L'équilibre des savoirs et des expertises ;
- ✗ La bienveillance, au sens original du terme, en tant que « disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui »¹.

Considérons à présent quelques prérequis qui permettent de « grimper à l'échelle de Arnstein ».

B LES PRÉREQUIS

pour organiser une prise en charge et/ou une valorisation de la participation
Expériences de la participation au sein du GT 14

Dans le processus d'identification des freins et des réussites en matière de participation, les premières suggestions ont été apportées par les membres du groupe de travail, parmi lesquels le Conseil consultatif du Morbihan, le Conseil régional des Personnes accompagnées (CRPA) de Bretagne, ou encore ATD Quart-Monde et son « Croisement des savoirs ».

¹ dans Le Larousse.

LA PARTICIPATION

c'est quoi?



QUELQUES données clés

<p>2014</p> <p>CADRE LÉGISLATIF</p> <p>MISE EN ŒUVRE DES INSTANCES RSA</p>	<p>2016</p> <p>NOUVELLES MÉTHODOLOGIES D'INTERVENTION</p> <p>associer le public</p>	<p>2018</p> <p>FUSION DES DIRECTIONS</p> <p>INSERTION + ACTION SOCIALE</p> <p>PLAN D'ACTION PARTICIPATION + réseau</p>	<p>2021</p> <p>DYNAMIQUE "AVEC LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES"</p> <p>+ Direction Enfance Famille</p>
--	---	--	---

QUELQUES EXEMPLES

OUVRIR LES INSTANCES PARTICIPATIVES à tous les publics

Bienvenue!

FAIRE RÉSEAU entre professionnel·les

Particip'Action

27 PROS

TOUS MÉTIERS & DIRECTIONS

DÉVELOPPER DES NOUVELLES méthodologies participatives & des actions collectives

DESIGN de SERVICE

Co-construction

REPRENDRE LES ESPACES D'ACCUEIL AVEC LES personnes accompagnées

ÉLABORER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR l'inclusion numérique AVEC les personnes concernées...

PARTICIPATION des PUBLICS

ZOOM!

SUR L'ACTION

du Conseil Départemental du Morbihan

Reconnaissance

Processus

CONSEIL CONSULTATIF

GROUPES DE CONCERTATION LOCAUX - CAFÉS-RENCONTRES

CONSEIL DE JEUNES

INSTANCES EXISTANTES

INCLURE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES dans les groupes de travail dédiés

RÉVISION DES COURRIERS DESTINÉS AU PUBLIC

NOTRE MOT À DIRE!

RÈGLEMENTS

OUTILS D'ÉVALUATION

CO-CONSTRUIRE LA DÉMARCHE de référence de par cours

VALORISER LA PARTICIPATION avec le remboursement des frais

Réunions ateliers, groupes de travail

et des attestations de compétences

“ Faire avec le public implique de l'associer à une idée ou un projet dès son émergence au même niveau que les autres acteurs. Le partage du contexte, des enjeux et des résultats (décisionnels, financiers, etc.) est incontournable, tout comme le fait de penser et valoriser leur participation (remboursement des frais de déplacement, par exemple). La question du temps de la compréhension, de l'appropriation et de la coconstruction doit aussi être prise en compte, mais elle vient parfois se heurter à des logiques gestionnaires ou d'agenda. Il faut donc pouvoir agir ensemble pour améliorer ces fonctionnements dans l'intérêt des publics et des institutions. ”



Celine Rousée \leq
CONSEILLÈRE EXPERTE EN TRAVAIL SOCIAL
- Direction du Développement Social et de l'insertion - CD56 -

Avant même d'intégrer dans la démarche l'idée d'une valorisation ou d'une rémunération de la participation, voici une série de questions qu'il nous semble important de devoir se poser :



Le sens de la participation recherché par chacun des acteurs

- ✗ **Pour l'institution :** Pourquoi faire participer des citoyens/citoyennes? Quel est l'intérêt? Qu'est-il attendu de leur participation? Que ferons-nous des avis une fois recueillis? Sommes-nous prêts à entendre des idées que nous n'avions pas prévues? Sommes-nous réellement prêts à faire évoluer notre cadre d'organisation?
- ✗ **Pour les citoyens/citoyennes :** Pourquoi participer? Pourquoi répondre à la sollicitation de l'institution? Quel est mon intérêt? Que sera-t-il fait de mon avis? Suis-je prêt à respecter les règles que l'on me propose? Que faire si ces règles ne me conviennent plus? Comment rester mobilisés dans le temps?



La motivation nécessaire

- ✗ Cette motivation doit être mesurée de manière individuelle, que l'on soit du côté de ceux qui organisent la participation ou de ceux à qui l'on propose de participer : Est-ce que j'ai envie de cette aventure?
- ✗ Qu'est-ce qui me motive à rester présent dans la démarche de la participation? Qu'est-ce que j'y trouve? À quel besoin cela répond-il (appartenance à un groupe, estime de soi, accomplissement individuel, etc.)?



Le cadre de la participation

- ✗ Qui est en charge d'organiser cette participation?
- ✗ Quels sont les services/personnes impactés par cette participation?
- ✗ Les participants/participantes peuvent-ils construire ce cadre?

- ✗ Y-a-t-il des moyens alloués (temps dédié, formation, constitution d'un budget dédié, mise en place d'une instance spécifique, etc.)?
- ✗ Une (in)formation est-elle prévue pour accompagner au mieux les citoyens/citoyennes impliqués?
- ✗ Accepte-t-on de dédier du temps pour analyser ce qui fonctionne ou non en termes de participation?
- ✗ Un accompagnement des personnes est-il prévu (préparation aux réunions, aux déplacements, accompagnement émotionnel, etc.)?
- ✗ Quel est le processus de prise en charge des frais occasionnés par la participation pour les citoyens et citoyennes participants?
- ✗ Quelles autres formes de reconnaissance du travail fourni par les citoyens et citoyennes sont-elles envisagées?
- ✗ Quelle évaluation du dispositif participatif est prévue?



Le format d'intervention et le contenu

- ✗ Quels sont les formats d'animation proposés? Quelles sont les règles communes? La convivialité est-elle prévue?
- ✗ Quelles informations sont communiquées: Sur les suites qui vont être données? Sur le budget dont on dispose? Sur la temporalité d'engagement?

Par expérience, même si la participation est favorisée, la question de la valorisation de cette démarche citoyenne est à prendre en compte systématiquement. Pour certains, la valorisation inclut l'indemnisation du temps passé.



LA RECONNAISSANCE de la participation citoyenne par sa valorisation et son indemnisation

Si l'objet initial de ce travail relève du traitement de la prise en charge des frais générés par la participation, nous avons pris en considération deux enjeux qui nous semblent être des leviers permettant d'assurer la pérennisation dans le temps des démarches participatives : la valorisation et l'indemnisation des citoyens/citoyennes impliqués.

La valorisation de la « maîtrise d'usage » ou « expertise d'usage »

Il s'agit de reconnaître ce qu'apporte la contribution des citoyens/citoyennes aux politiques publiques auxquelles ils sont associés. On désigne cette contribution par les termes « maîtrise d'usage » ou « expertise d'usage ».

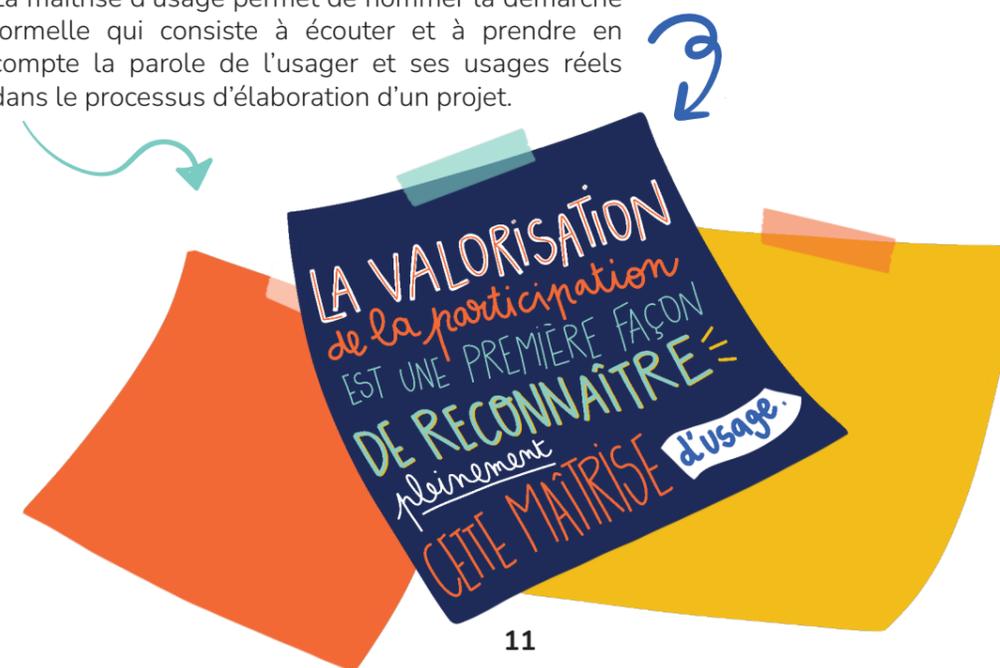
La maîtrise d'usage est une façon de nommer la compétence des usagers. C'est « un moyen de donner une place active et décisive aux usagers en postulant que la pratique génère un savoir. Dit autrement, le fait de se positionner "en bout de chaîne" d'une action par l'usage d'un objet ou d'un service, ne justifie pas d'être exclu des processus d'élaboration en amont, de cet objet ou de ce service, de quelque nature qu'ils soient. » (Alain Vulbeau, 2014).

- ✗ La maîtrise d'usage pose l'existence d'usagers qui ne sont pas seulement des consommateurs passifs, mais bien des acteurs réfléchis et créatifs face aux problèmes réels et concrets qu'ils rencontrent.
- ✗ La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont bien connues, alors que la maîtrise d'usage ne semble pas aller de soi, puisque l'utilisateur arrive, en général, en fin de processus.
- ✗ La maîtrise d'usage permet de nommer la démarche formelle qui consiste à écouter et à prendre en compte la parole de l'utilisateur et ses usages réels dans le processus d'élaboration d'un projet.

Elle souligne l'intérêt que sa contribution a apporté à la collectivité. Plusieurs formes de valorisation sont envisageables :

- ✗ Attestation d'intervention dans des formations (en travail social, par exemple), ou de participation à une instance ;
- ✗ Création artistique mettant en valeur les citoyens/citoyennes participants (spectacle, vidéo, etc.) ;
- ✗ Open Badge¹ à valoriser sur un CV ;
- ✗ Passeport ;
- ✗ Système de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour pouvoir prétendre à un niveau de qualification sur le marché du travail.

¹ Les badges ouverts ou Open Badges sont un système de badges numériques qui ont pour fonction de décerner aux apprenants des badges pour les connaissances, habiletés et compétences acquises



L'indemnisation de la participation

L'indemnisation de la participation est un autre levier qui permet d'encourager la participation, notamment lorsque ladite implication est attendue dans la durée.

Cette forme de reconnaissance peut permettre d'éviter une forte présence de « TLM » – toujours les mêmes – et de catégories socio-professionnelles supérieures, en attirant des publics habituellement éloignés des concertations publiques (jeunes, étudiants, ouvriers, personnes sans emploi, personnes à faible qualification, etc.).

En outre, elle démontre l'investissement de la collectivité ou de l'association et son attachement au processus participatif. Tenant compte des besoins réels des personnes, il s'agit d'une reconnaissance concrète de l'expertise d'usage.

Précisons que cette rémunération va au-delà du seul défraiement des repas, des déplacements ou des frais de garde d'enfants. Il s'agit d'une reconnaissance du temps et de l'investissement des citoyens et citoyennes en regard de ceux engagés par les professionnels, ces derniers étant rémunérés pour leur travail. Cela permet de souligner que, sans leurs compétences « d'experts d'usage », la formation ou le projet ne peut se réaliser. Par conséquent, il est indiqué de donner une valeur monétaire à cet investissement jusqu'alors bénévole.

Ce sujet a été étudié par quelques acteurs particulièrement précurseurs, mais il n'existe à notre connaissance pas encore de méthode satisfaisante permettant de généraliser un statut et une rémunération ponctuelle des citoyens/citoyennes en contrepartie de leur participation.

👤👤 J'ai participé aux Équipes consultatives sur le RSA (cela sert à statuer au versement du RSA si une personne ne respecte pas ses engagements, sorte de tribunal) : certaines personnes sont tirées au sort, d'autres sont volontaires. Au départ, il n'y avait pas d'indemnisation prévue. On perdait de l'argent quand on se déplaçait. Mais on le faisait volontiers : à un moment donné, on a eu besoin du RMI, et grâce à ça, ça nous a aidé à bouger, on a été pris en compte, des formations ont été financées, les frais pris en charge, ça nous a sortis de la condition très basse dans laquelle on s'enfonçait de jour en jour. Je participe dans la volonté de restituer un peu, dans l'idée de payer une dette, de rendre la pareille : parce qu'on a été aidés, si on peut aider, on va le faire. 👤👤

👤👤 Il y avait plusieurs unités territoriales, avec des cafés-rencontres les vendredis. On essayait de lever des gens pour venir au Conseil consultatif (travail sur des textes, des lettres à modifier pour les simplifier, les rendre plus compréhensibles). Certains venaient régler leurs comptes avec l'administration. Dans d'autres UT, les personnes étaient obligées d'y aller. On voit que ça agit au niveau du Département, au niveau de la Région (valorisation : il y a eu des pièces de théâtre sur la participation des bénéficiaires avec des bénévoles ; un spectacle devant 400-500 assistantes sociales ; après tout le monde nous connaît. C'est une reconnaissance, la capacité à faire passer un message). Il faut voir une vraie utilité, une reconnaissance du travail par la reprise effective. 👤👤

👤👤 On veut montrer l'importance de l'expertise d'usage, de la connaissance du quotidien, sur le terrain : ça valorise en disant que ce n'est pas hors-sol, mais bien ancré dans la réalité des choses. Cela permet de tenir compte des besoins réels des personnes, qui peuvent aller de l'accès pour les personnes à mobilité réduite aux problèmes de connexion Internet, en passant par un besoin de traduction, une organisation des temps de participation qui soit acceptée par toutes et tous (horaires, présence, comptes-rendus, calendrier, etc.). Cependant, en partant de problèmes réels plutôt que supposés, cela apporte davantage de cohérence. 👤👤

👤👤 Vous venez participer, ça va vous prendre du temps, vous allez être indemnisé à hauteur du temps passé pour tout ça (surtout s'ils ont besoin de l'argent) : vous avez effectué un travail, vous êtes rémunéré pour ça (même si c'est une petite somme). 👤👤

👤👤 Être pris en compte par des gens qu'on voit, avec lesquels on n'aurait pas eu de conversation, on n'aurait pas osé parler : ceux dans les bureaux, dans les hautes sphères, etc. Par exemple, voir le président du Département, être en réunion à l'Hôtel du Département (ça impose), aller manger au restaurant du Département (on est associé au personnel). 👤👤



Partie 2

Pratiques inspirantes,
recommandations

Pour cette partie, le groupe a exploré des initiatives de participation sur les territoires afin de recueillir les pratiques mises en œuvre, de les faire connaître et d'encourager la mise en relation des acteurs.

Au-delà de la prise de connaissance de ces différentes expériences, nous vous proposons ci-dessous un recueil de pratiques, d'outils, de conseils utiles pour organiser la prise en charge, la valorisation et l'indemnisation de la participation.

A COMMENT INDEMNISER les frais consacrés à la participation ?

LES FICHES CONCERNÉES

Exemples de situation de participation ayant été indemnisées

- × Codev de Dinan Agglomération : prise en charge des frais de déplacement
- × La prise en charge de la participation au Conseil départemental du Morbihan
- × Coorace Bretagne et la Commission d'implication des salariés
- × Coorace Bretagne organise un Hackathon
- × Conseil départemental des Vosges et Panel Citoyen
- × Conseil départemental du Tarn et Garonne et participation
- × IRTS, CRPA et FAS Centre Val de Loire et formation des travailleurs sociaux
- × Théâtre législatif de la Ville de Mulhouse
- × Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne : implication de citoyens/citoyennes

CONSULTER LES FICHES-ACTION
COLLECTÉES + DÉCOUVRIR
LES ACTIONS PARTICIPATIVES:

www.labacces.fr/?Indemiserfiche

REPLIR LE QUESTIONNAIRE
ET PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE
DE LA PARTICIPATION

www.labacces.fr/?BazaR&vue=saisir

1

Indemniser les frais de transport

- × L'idéal consiste à ne pas demander aux citoyens/citoyennes d'avancer les frais : cela peut être très difficile pour les personnes en situation de précarité financière ;
- × En cas d'avance de frais, il faut prévoir d'anticiper le déplacement et les moyens de transport à envisager : train, bus, métro, etc. (Attention, dans certains cas les billets ne s'achètent pas en ligne mais directement en gare !);
- × En cas de remboursement de frais, veiller à demander un RIB aux personnes concernées, pour celles qui ont un compte bancaire ;
- × Penser à demander en amont aux participants/participantes de conserver un justificatif de leurs déplacements ;
- × Éventuellement, prévoir un protocole de remboursement de frais et un formulaire à remplir.

2

Indemniser les frais de repas

- × Prévoir un repas fourni sur place pour que les participants/participantes n'aient pas à avancer de frais ;
- × En cas d'avance de frais, prévoir la possibilité d'avancer une somme d'argent en liquide ou de proposer des Tickets Restaurant® ;
- × En cas de remboursement de frais, veiller à cadrer le protocole (montant maximal pris en charge), et à établir un process identique à celui évoqué pour les frais de transport (demander le RIB en amont, veiller à ce que le ticket de caisse/facture soit conservé, éventuellement prévoir un formulaire de prise en charge).

3

Indemniser la garde des enfants

- × La prise en charge de ces frais peut aider le ou la bénévole à assister à une réunion importante. En général, il s'agit d'une prise en charge a posteriori, sur la base d'un justificatif des frais de garde.
- × Là encore, il faut veiller à demander un RIB pour permettre le remboursement, un justificatif et éventuellement un formulaire.

4

Indemniser l'achat de matériel

(informatique par exemple)

- × Si le ou la bénévole a un poste nécessitant un équipement informatique, lui proposer une mise à disposition d'un téléphone ou d'un ordinateur portable sous forme de prêt ou de prise en charge des frais de location de matériel (auprès d'associations louant des ordinateurs reconditionnés, par exemple). De même, une aide ou une prise en charge de l'abonnement Internet peuvent être proposés.



B

COMMENT VALORISER

la participation des citoyens/citoyennes (facilitation, formation, pouvoir, etc.) ?

LES FICHES CONCERNÉES

- ✗ La prise en charge de la participation au Conseil départemental du Morbihan
- ✗ Coorace Bretagne et la Commission d'implication des salariés
- ✗ Coorace Bretagne organise un Hackathon
- ✗ CRPA d'Auvergne Rhône Alpes : appui aux délégués du CRPA
- ✗ Grand débat métropolitain de Nantes sur la transition énergétique
- ✗ IRTS, CRPA et FAS Centre Val de Loire et formation des travailleurs sociaux
- ✗ Théâtre législatif de la Ville de Mulhouse
- ✗ Ti Lab et Simplification du parcours de formation des demandeurs d'emploi
- ✗ Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne : implication de citoyens/citoyennes

L'exemple du Certificat d'Action Citoyenne de la Ville de Grenoble

Il s'agit d'une reconnaissance universitaire des compétences acquises par l'engagement citoyen. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des membres des instances citoyennes grenobloises. Il est une occasion d'approfondir les connaissances du système institutionnel local et du champ de la participation citoyenne. Le Certificat n'ouvre aucun droit ni statut, mais il est l'occasion d'une reconnaissance universitaire de leur engagement et des compétences générées.

Plus d'informations sur le site : <https://participation.lametro.fr/>

La valorisation par l'animation facilitante et égalitaire

Le format d'animation d'une réunion participative est fondamental.

La simple présence d'une boisson chaude et d'un temps d'accueil favorisant l'interconnaissance et facilitant la prise de parole de toutes et tous est souvent, instinctivement, considérée comme un prérequis. Si cela n'a pas été prévu, le risque de désengagement et de découragement des citoyens/citoyennes est important et peut constituer un frein à une mobilisation ultérieure.

La valorisation par la formation et la reconnaissance des compétences acquises

Une formation de deux ou trois jours dans le domaine de la communication, de l'accès au numérique, ou tout autre thème lié au domaine d'intervention des personnes mobilisées peut être proposée.



C

COMMENT INDEMNISER

le temps consacré à la participation ?

LES FICHES CONCERNÉES

- ✗ IRTS et CRPA des Hauts de France pour la formation des travailleurs sociaux
- ✗ Coorace Bretagne et la Commission d'implication des salariés
- ✗ IRTS, CRPA et FAS Centre Val de Loire et formation des travailleurs sociaux

Rappelons qu'il n'est pas question ici de « professionnaliser » la participation en créant une nouvelle catégorie de citoyens, rémunérés par les pouvoirs publics. Lorsqu'elle est organisée, l'indemnisation s'inscrit dans un cadre avec des objectifs précis, une durée, etc.

PRÉCEDEMMENT

Quelques exemples d'initiatives existantes en termes de rémunération des citoyens/citoyennes impliqués dans une démarche participative :

- ✗ ATD Quart Monde dans le cadre du « Croisement des savoirs » et de la convergence des expertises, rémunère les personnes en situation de précarité impliquées ;
- ✗ La Convention Citoyenne pour le Climat, constituée en octobre 2019, a prévu la rémunération des 150 citoyens/citoyennes mobilisés sur la base du dédommagement des jurys d'assises (86,04 € par jour). Ils ont bénéficié également d'une indemnité de perte de revenu professionnel pour les personnes participant sur leur temps de travail, soit 10,03 € par heure ;
- ✗ L'association Les Voisins de Service, fondée par un collectif de résidents des Grands Voisins à Paris 14^{ème}, a proposé à ses membres de

valoriser leur savoir expérientiel en participant à des actions et groupes de travail, en échange d'une indemnisation financée par du mécénat, des subventions, ou de la vente de prestations ;

- ✗ Le Conseil régional des Pays de la Loire a indemnisé à hauteur de 300 euros les citoyens/citoyennes ayant participé en 2008 à l'atelier de trois fois 1,5 jour sur le thème « Quelle réelle valeur ajoutée de la Région à s'engager dans une politique plus forte en faveur de la Santé ? » ; un défraiement était par ailleurs prévu pour le transport ;
- ✗ Lors des États généraux de la bioéthique (ministère de la Santé, 2009) les citoyens/citoyennes recrutés ont été dédommages à hauteur de 450 € (hors frais de transport), estimant que ce dédommagement valorisait la mobilisation en temps et en énergie des participants/participantantes (trois sessions de deux jours) et pouvait combler la perte de revenus occasionnée par les sessions en semaine ;
- ✗ Pour l'atelier citoyen sur les effets du radon sur la santé (IRSN, 2010), les citoyens/citoyennes impliqués ont perçu 250 euros pour trois week-ends de 1,5 jour et ont été défrayés de leur frais de transport ;
- ✗ La Plateforme de la Participation, portée par L'Oiseau Bleu en Isère, travaille actuellement sur ce point et notamment sur le cadre juridique et administratif de cette rémunération.

Les propositions

- ✗ Un dédommagement pour un ou une bénévole qui prend du temps sur son travail pour assister aux réunions ;
- ✗ Une prise en charge de la journée quand la présence de ce ou cette bénévole s'avère nécessaire pour la réunion (une intervention en tant que consultant sur un sujet important, lors d'une plénière du CRPA ou d'une formation en travail social, par exemple) ;
- ✗ Une articulation de cette prise en charge financière avec les dispositifs d'allocations afin de ne pas mettre en difficulté les personnes impliquées. Des difficultés de compatibilité existent avec l'allocation Adulte Handicapé ou l'allocation RSA, par exemple.



LES RESSOURCES UTILISÉES

Pour les définitions

- × Commission nationale du Débat public [en ligne] <https://chantieralsh86.centres-sociaux.fr/files/2018/09/Echelle-participation-2.jpg>
- × CUBE de la démocratie de Fung [en ligne] <https://bit.ly/34P8K7C>
- × Schéma du « design » de la participation et de la reconnaissance [en ligne] <http://concertation-environnement.fr/VideoCDE/V15/res/007.png>
- × « Vous avez dit participation ? Une vieille notion réinventée », in Revue Française de Service Social, Presses de l'EHESP, n°269, 2018-2 [en ligne] <https://www.anas.fr/attachment/1033969/>
- × GARDIEN Ève, PUG, 2021, *L'accompagnement par les pairs, Enjeux de participation et de professionnalisation* [en ligne] <https://bit.ly/3lduJU9>

Pour la maîtrise d'usage

- × VULBEAU, Alain. « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », in Recherche sociale, 2014/1 (n°209), pages 62 à 75 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2014-1-page-62.htm>

Ressources sur la participation, sa prise en charge, sa valorisation, sa rémunération

- × Travaux d'ATD Quart Monde sur la participation : <https://www.atd-quartmonde.fr/>
- × Kit de la participation de l'ANSA 2016 et 2020 : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/kit-de-la-participation-citoyenne>
- × Travaux du CRTS de Bretagne sur la participation : <https://www.crts-bretagne.fr>
- × Travaux de la 27^{ème} région : <https://www.la27eregion.fr/>
- × Travaux du CNLE : <https://www.cnle.gouv.fr/>

D'autres analyses de la participation

- × Commission nationale du débat public : <https://chantieralsh86.centres-sociaux.fr/files/2018/09/Echelle-participation-2.jpg>
- × CUBE de la démocratie de Fung : <https://bit.ly/36qj5HF>

MERCI !

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à réaliser ce travail :

Ludovic Magnier, Commissaire à la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne, qui a impulsé la démarche et a laissé le groupe s'organiser.

Tous les membres du groupe de travail, de Bretagne et d'ailleurs :

Anaïs, Benoît, Bernard, Caroline D. et Caroline K., Claude B. et Claude H., Carine, Céline, Corinne, Dominique, Elise, Elodie, Emmanuelle, Fabien, Helena, Hélène, Hugues, Isabelle, Jean-Baptiste, Jennifer, Juliette, Laura, Léa, Manuela, Marc, Marguerite, Maxime, Murielle, Nathalie, Nicolas G. et Nicolas K., Noël, Nolwenn, Patricia, Patrick, Pascale J. et Pascale K., Rachid, Sonia, Sylvie.

Et toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation technique et à sa diffusion :

Leïla D. (Leïla petite agence) : mise en page et coordination des prestations
Céline Z. (Zèdegrafik) : facilitation graphique et illustration
Alice D. (Atelier des Combles) : relecture, correction, reformulation



VOUS SOUHAITEZ PARTAGER & VALORISER une initiative?



www.labacces.fr/?SaisirIndemniserfiche

VOUS SOUHAITEZ
UTILISER CE
DOCUMENT ^{pour}
APPROFONDIR
CERTAINS ASPECTS DE
la participation?

Les contenus sont sous licence CREATIVE COMMONS «CC BY-SA». Vous pouvez les réutiliser en citant le travail initial.

Contacts



participation-bretagne@federationsolidarite.org

06.47.80.23.05



tilab@bretagne.bzh

06.85.94.65.15